



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Loi ASAP : quelles simplifications administratives pour vos démarches et formalités ?

Publié le 14 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Inscription à l'examen pratique du permis de conduire, ouverture d'un livret d'épargne populaire, justificatif de domicile, certificat médical pour la pratique sportive d'un enfant... La loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP) permet de faciliter certaines démarches au quotidien. Elle a été publiée au *Journal officiel* du 8 décembre 2020.

Pour les particuliers, la loi ASAP prévoit notamment :

- la dispense de justificatif de domicile pour l'obtention des cartes d'identité, passeports, permis de conduire, avec la généralisation prochaine du dispositif [Justif'Adresse](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/Justif-Adresse/Presentation-de-Justif-Adresse) ;
- la suppression d'ici le 31 décembre 2020 du certificat médical systématique pour la pratique sportive des mineurs. Il suffira aux parents de fournir une déclaration parentale, sauf pour les sports à risque ;
- la création d'ici 2022 d'un service unique d'information aux familles pour connaître en temps réel les places de crèches et d'assistants maternels disponibles ;
- l'intégration du dossier médical à l'espace numérique de santé, dont l'ouverture sera automatique en 2022 ;
- de faciliter l'inscription à l'examen du permis de conduire. [L'expérimentation d'un service d'enregistrement en ligne](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13897) directement par le candidat ou son auto-école est prolongée jusqu'au 2 mai 2021 dans 5 départements ;
- de simplifier les formalités d'ouverture et la gestion du livret d'épargne populaire (LEP) : à la parution d'un décret, il ne sera plus nécessaire de fournir l'avis d'imposition à la banque, celle-ci se charge de vérifier l'éligibilité du client au livret directement auprès de l'administration fiscale ;
- de permettre aux résidents d'un certain nombre d'établissements (Ehpad, notamment) de payer leurs consommations d'énergie avec le chèque énergie pour 2021 ;
- de faciliter la procédure administrative d'expulsion en cas d'occupation illicite du domicile d'autrui.

A savoir : Dans le prolongement de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) et de la loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), la loi ASAP constitue une nouvelle étape pour l'accès aux services publics et la simplification administrative.

A noter : La loi ASAP prévoit également d'accélérer la décision publique en supprimant ou fusionnant des commissions administratives qui ne seraient plus nécessaires et en déconcentrant les décisions administratives.

Textes de loi et références

- Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/12/7/ECOX1935404L/jo/texte)
- Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/5/22/ECOT1810669L/jo/texte)
- Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/8/10/CPAX1730519L/jo/texte)

Et aussi

- Permis de conduire : un nouveau contrat-type [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13878)
- Comment savoir si vous pouvez accéder à un document administratif ? [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14479)

Pour en savoir plus

- Simplification administrative : des avancées majeures avec la loi ASAP [↗](https://www.economie.gouv.fr/simplification-administrative-des-avancees-majeures-avec-la-loi-asap#)
Ministère chargé de l'économie
- Loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique [↗](https://www.vie-publique.fr/loi/273138-loi-asap-7-decembre-2020-acceleration-et-simplification-action-publique)
Vie-publique.fr
- Présentation de Justif' Adresse [↗](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/Justif-Adresse/Presentation-de-Justif-Adresse)
Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Nos engagements

- Engagements et qualité

- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0